



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Comment conserver ses papiers : support papier ou électronique ?

Vérfifié le 01 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Papiers à conserver \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134)

Cela dépend si l'original du document est sous forme papier ou sous forme électronique.

### Papier

Si l'original du document est sous forme papier et vous a été transmis par courrier ou remis en main propre, il est conseillé de le conserver sous forme papier.

*Exemple :*

Quittance de loyer, contrat d'assurance, diplôme.

En effet, si vous numérisez (scan, photo) ou photocopiez un document original papier, la version électronique/photocopiée a valeur uniquement de copie.

Or, même si une copie fiable peut servir de preuve, l'administration peut toujours exiger la présentation du document original.

La [durée de conservation \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134) varie selon le type de document.

### Numérique

Si l'original du document est numérique et vous a été transmis par courrier électronique ou mis à disposition sur un site internet, il est conseillé de le conserver sous forme numérique.

*Exemple :*

Relevé de compte bancaire, facture d'énergie ou d'accès à internet, avis d'imposition.

En effet, si vous imprimez ce document, la version papier a valeur uniquement de copie.

La [durée de conservation \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134) d'un document électronique est identique à celle d'un document papier. Elle varie selon le type de document.

➔ **A savoir :** un écrit électronique a la même valeur juridique qu'un écrit papier si la personne signataire est identifiée et si le document est établi et conservé de manière à ne pas être détérioré. En pratique, [la signature électronique](https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/la-signature-electronique-un-outil-devenu-incontournable) permet d'identifier la personne signataire de l'acte.

#### Textes de loi et références

- Règlement (UE) n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques [↗ \(http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0910&from=FR\)](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0910&from=FR)  
*Section 4 relative aux signatures électroniques*
- Code civil : article 1379 [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000032037837&cidTexte=LEGITEXT000006070721\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000032037837&cidTexte=LEGITEXT000006070721)  
*Valeur juridique d'une copie*
- Code civil : articles 1363 à 1368 [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000032037829&cidTexte=LEGITEXT000006070721\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000032037829&cidTexte=LEGITEXT000006070721)  
*Validité d'un document numérique*
- Décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035676246\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035676246)  
*Conditions de validité de la signature électronique (article 1)*
- Décret n°2016-1673 du 5 décembre 2016 relatif à la fiabilité des copies [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033538124\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033538124)  
*Conditions de fiabilité d'une copie*

#### Pour en savoir plus

- [Signature électronique](https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/la-signature-electronique-un-outil-devenu-incontournable) [↗ \(https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/la-signature-electronique-un-outil-devenu-incontournable\)](https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/la-signature-electronique-un-outil-devenu-incontournable)  
*Ministère chargé de l'économie*